

COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2017

Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de M. Martell, M. Capdeboscq, Mme Parier et M. Breuillé qui ont donné pouvoir et M. de Sousa

Secrétaire de séance: M. Alain Graciaa

1 - Compte administratif des budgets communal, eau, assainissement, locaux commerciaux et camp de tourisme

a) **Compte administratif budget principal** : L'excédent de l'exercice est de 10.171,32 € et l'excédent des restes à réaliser est de 17.631 € soit un montant global de 27.802,32 €.

b) **Compte administratif de l'eau**: Le déficit global est de 9.267,96 € puisque la facturation 2016 (d'un montant de 29.067,94 €) a été encaissée en 2017.

b) **Compte administratif de l'assainissement**: Le déficit global est de 1.090,48 € puisque la facturation 2016 (d'un montant de 25.827,80 €) a été encaissée en 2017.

c) **Compte administratif du camp de tourisme**: Le déficit global est de 6.862,98 € puisque le versement du solde du loyer 2016 est prévu en 2017

d) **Compte administratif des Locaux commerciaux**: L'excédent global de 1.526,09 €.

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité

2 - Affectation résultat des budgets communal, eau, assainissement, locaux commerciaux et camp de tourisme.

Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

3 - Compte de gestion des budgets communal, eau, assainissement, locaux commerciaux et camp de tourisme.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité

4 - Tarifs eau et assainissement

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier le prix du m³ d'eau (1,00 €), ni celui de l'assainissement (1,06 €) et fixe le montant de l'abonnement à 30 € pour le service de l'eau et à 20 € pour le service d'assainissement.

Le Conseil fixe la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante:

Service de l'eau: 13.414 €

Service de l'assainissement: 15.924

Le Conseil décide de réaliser un emprunt de 15.000 € pour financer les travaux du réseau d'eau au taux de 0.57 %.

5 - Camp de tourisme

Le Conseil fixe la durée d'amortissement des biens du camp de tourisme :

- 30 ans pour les travaux de la piscine et les aménagements de terrain
- 20 ans pour l'agencement ou aménagement de bâtiments
- 5 ans pour l'acquisition de petit matériel.

Le Conseil fixe la participation financière pour mise à disposition du personnel communal à 3.500 €

6 - Budgets primitifs 2017

a)Service de l'eau:

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017.

Il est équilibré en Investissement à la somme de 28.165 € et en Fonctionnement à la somme de 73.264 €. Il intègre le remplacement des derniers branchements en plomb et une extension du réseau rue du Vieux Lavoir

b)Service assainissement:

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017.

Il est équilibré en Investissement à la somme de 76.986 € et en Fonctionnement à la somme de 89.231 €. Il intègre la réalisation du schéma directeur.

c)Camp de tourisme:

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017.

Il est équilibré en Investissement à la somme de 26.641 € et en Fonctionnement à la somme de 22.063 €. Il intègre l'installation d'une barrière automatique et le renouvellement des chaises et tabourets des chalets.

d)Locaux commerciaux:

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 14.456 € pour la section de fonctionnement et à 10.375 € pour la section d'investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

7. - Prise de compétence Jeunesse par la CCPN

Le Conseil se prononce favorablement sur la prise de compétence « Jeunesse » par la Communauté de Communes du Pays de Nay.

8. - Opposition au transfert de la compétence PLU à l'échelle intercommunale

Le Conseil se prononce défavorablement sur la prise de compétence PLU par la Communauté de Communes du Pays de Nay.

9. - Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies

Le Conseil décide de confirmer l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

10. - Adhésion à l'Association des Maires ruraux

Le Conseil décide d'adhérer à l'association des Maires ruraux des Pyrénées-Atlantiques

11.- Marché de producteur de Pays

Un marché de producteur de pays sera organisé, le 5 août 2017, en partenariat avec

la Chambre d'Agriculture.

12.- Convention avec la SPA d'Azereix

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec la SPA65 pour l'accueil et la garde des animaux errants ou dangereux

13.- Convention de passage pour le parcours d'orientation

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec les propriétaires accueillants le parcours d'orientation.

14.- Restauration Calvaire

Le Conseil sollicite les subventions de la Région et du Département pour la 1^{ère} tranche de travaux.